



MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.37.69.67
Réf : CM_10_02_2026

DOCUMENTS
N° 1 à 7

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 Février 2026

L'an deux mille vingt-six et dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON-DU-GARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Muriel DHERBECOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DHERBECOURT ; B. PEYRO ; T. DEVILLE ; M. SAHNOUNI ; D. COLAS ; C. GOUMENT ; C. MACRON ; L. LOPEZ ; L. LUSTREMAN ; C. ROUSSEL

PROCURATION : B. GIANNELLONI à D. COLAS ; M. SORET à C. ROUSSEL ; P. COCHE A T. DEVILLE ; S. DELCROIX à M. DHERBECOURT

ABSENTS EXCUSES : J. VALLESPI ; M. SORET ; S. DELCROIX ; N. ANDREOLI ; P. COCHE ; B. GIANNELLONI

ABSENTS NON EXCUSES : G. VILAR ; C. NAVATEL ; N. LAFFON

Nombre de votants : 14

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Carole GOUMENT

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 16 décembre 2025

Vote pour : Adopté à l'unanimité

II- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

Vu l'article L2122-21 du CGCT

Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°14_2020 en date du 27 mai 2020.

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation ;

- Dépenses :

Objet	Tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Fête musique	ONE KICK MUSIC	2 201.80	16/01/2026	Devis
Desherbeur thermique	Groupe Perret	115.20	15/01/2026	Devis
Coffret REMBT	GEDIMAT	247.18	30/01/2026	Devis
Recherche fuite et charge frigorifique – chapelle Romane	SOMEGEC	1 015.92	10/02/2026	Devis

- Contrat :
- Déclaration d'Intention d'Aliéné :
 - DIA 01 – SCI JAD IMMO – AZAN – Renonciation du droit préemption,
 - DIA 02 – LYBAERT et VAN LANCKER – M.COET et CANOVAS – Renonciation du droit préemption,
 - DIA 03 – CATHALIFAUD – HYPOLITE – Renonciation du droit préemption,

Vu les décisions,
Où Madame le Maire,

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de ses fonctions.

III- DELIBERATION

01	Délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie	D01_2026
----	---	----------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité de Castillon du Gard pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

Considérant que la ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds lorsqu'il le souhaite.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE

- Madame le Maire à ouvrir un crédit de trésorerie de 500 000 Euros en cas de nécessité.
- Madame le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

- Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

02	Subvention exceptionnelle – Souvenir Français	D02_2026
-----------	--	-----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 4221-1 et L. 4221-5,

Considérant, que Madame le Maire propose l'examen d'une demande de subvention particulière concernant le Souvenir Français.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITÉ,

DECIDE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 euros au Souvenir Français.
- D'inscrire cette dépense au budget,

AUTORISE

Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

03	Demande de subvention au titre des amendes de police	D03_2026
-----------	---	-----------------

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations d'aménagement.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 94 626.25 euros H.T.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITÉ,

DECIDE

- De solliciter le conseil départemental dans le cadre des amendes de police
- De réaliser les travaux d'aménagement pour un montant de 94 626.25 euros HT
- De s'engager à réaliser ces travaux sur l'année 2026 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE

Madame le Maire à lancer la réalisation de ce projet et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

04	Rétrocession et remboursement d'une concession	D04_2026
-----------	---	-----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition de M. René CADEL tenant à la reprise communale de leur concession familiale d'une superficie de 3.5m²,

Il est proposé au conseil municipal, de procéder à la récupération de cette concession moyennant le remboursement de la somme de 550€.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITÉ,

DECIDE

- De valider la reprise communale de la concession familiale d'une superficie de 3.5 m² de M. René CADEL pour un montant de 550 euros.
- D'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires.

AUTORISE

Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

05	Charte des marchés nocturnes	D05_2025
-----------	-------------------------------------	-----------------

Le conseil municipal,

Madame le Maire explique au conseil que la commune a candidaté pour l'organisation d'un marché nocturne auprès du comité agricole d'Uzès.

Madame le Maire annonce que la candidature de la commune a été retenue et que le marché nocturne aura lieu le 14 août 2026. Elle explique que la réalisation de ces marchés nocturnes a pour ambition de développer les animations estivales dans nos villages, et surtout générer des retombées économiques pour les exposants et les commerçants participant à l'opération.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

D'approuver la signature de la convention de partenariat avec le comité de promotion agricole.

AUTORISE

Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

06	Convention d'occupation à titre gratuit d'un local communal	D06_2025
-----------	--	-----------------

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande présentée par l'association la Placette,

Vu l'intérêt local présenté par l'activité exercée par le bénéficiaire,

Considérant que la commune est propriétaire du local situé 15 place du 08 Mai 1945 à Castillon du Gard.

Considérant que ce local est actuellement disponible,
Considérant que l'activité exercée par l'association la Placette présente un intérêt communal,
Considérant qu'il est possible d'autoriser l'occupation de ce local à titre gratuit sans porter atteinte au principe de bonne gestion du domaine communal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- D'autoriser la mise à disposition, à titre gratuit, du local communal situé 15 place du 08 Mai 1945 à Castillon du Gard, d'une superficie d'environ 100 m², au profit de l'association la Placette, représenté par son Président.
- Cette occupation est consentie à titre précaire et révocable, sans création de droits réels, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 conformément aux termes de la convention.
- Les modalités d'occupation, d'utilisation, d'entretien, d'assurance et de responsabilité sont définies dans la convention d'occupation à titre gratuit annexée à la présente délibération.

AUTORISE

Madame le Maire à signer la convention d'occupation à titre gratuit ainsi que tout document afférent à son exécution.

07	Création de postes pour avancement de grade	D07_2025
-----------	--	-----------------

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Considérant que Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre les avancements de grade.
Considérant les possibilités d'avancement de grade et les nécessités du service,
Considérant qu'en cas de suppression d'emploi la décision sera soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- D'adopter la proposition de création de postes telle que proposée dans le tableau suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps complet (TC) /temps non complet (TNC)	Nombre d'emplois créés
----------------	-----------------------	--------------	--	-------------------------------

Technique	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	1
-----------	----------------------	--	----	---

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires
- De mettre à jour le tableau des effectifs de la commune

AUTORISE

Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Points divers :

- Réunion centre de santé : avancement du projet,
- Commission finances - 19 février 2026
- Conseil municipal 10 mars 2026

Madame le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 18h50.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Le Maire
Muriel DHERBECOURT



Le secrétaire de séance
Carole GOUMENT

